

Seize questions aux 16 échevins de Trois-Rivières

Pour faire suite à la résolution C-2012-203 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de ville de Trois-Rivières, le lundi 20 février 2012, concernant la re-fluoration de l'eau potable, des citoyens TRès inquiets questionnent les 10 échevins qui ont appuyé la résolution proposée par les conseillères Sylvie Tardif et Françoise H. Viens.

1. Avez-vous lu tous les documents préparés par Action Fluor Québec, disponibles sur le site : <http://www.qve.qc.ca/afq/> , ainsi que ceux produits par la coalition Eau Secours disponibles sur le site : www.esasecours.org. ?
2. Avez-vous assisté à la séance d'information du 26 mars 2010 durant laquelle les représentants de la DSP et les représentants de la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine ont expliqué leur point de vue respectif ?
3. Est ce que c'est du fluorure de sodium ou bien de l'acide fluosilicique qu'il est prévu d'ajouter à l'eau potable de Trois-Rivières ?
4. Savez-vous que le composé fluoré ajouté à l'eau potable pour en augmenter sa concentration en fluorure est un puissant déchet industriel très toxique et très corrosif ?
5. Est-ce que les services techniques de la ville de TR possèdent les tests d'homologation du composé fluor délivré par Santé Canada pour l'ingestion humaine ainsi que les tests de toxicologie chronique à long terme chez les êtres humains qui sera injecté dans l'eau potable? S'il existe la preuve que ces tests ont été effectués, sont-ils conformes à la norme NSF 60 qui est requis par Santé Canada ? Réf. : <http://www.qvq.ca/afq/Articles/absence-etudes-surete.htm>
6. Quelle sera la pureté du composé fluor qui sera injecté dans l'eau potable de TR alors que l'on sait que c'est un déchet industriel ?
7. Connaissez-vous tous les effets nocifs du fluor sur les reins, le cerveau, les os, les dents, la glande pinéale, la glande thyroïde, l'appareil digestif, le fonctionnement de la glycolyse (principale voie de production d'énergie pour toute cellule humaine) ?
Réf. : www.qvq.ca/afq/Articles/extraits-rapport-NRC-2006.htm
8. Les personnes sensibles au fluorure (les diabétiques, les malades rénaux, les mères de famille d'enfants de bas âge de Trois-Rivières qui doivent éviter d'ingérer de l'eau fluorée) pourront-ils obtenir de la ville de Trois-Rivières un service de livraison d'eau saine sans fluor ?
9. Savez-vous qu'à ce jour, au moins 23 études rapportent un lien entre l'exposition élevée au fluorure et la réduction du quotient intellectuel (QI) chez les enfants ont été publiées ?

10. Savez-vous que l'Association dentaire américaine recommande désormais que les parents évitent l'eau fluorée dans les préparations destinées aux nourrissons ?
11. Savez-vous que la fluoration de l'eau n'a pas pour but de rendre l'eau potable et qu'elle constitue un acte de médication forcée que l'on impose à toute la population ? Est ce que la direction de la ville de TR considère l'ajout du fluor dans l'eau potable comme une médication ou bien comme un élément nutritif ?
12. Savez-vous qu'injecter du fluor à l'eau potable implique de forcer les gens à ingérer une substance toxique sans leur consentement éclairé. C'est un précédent inquiétant qui nie les droits humains fondamentaux et la liberté de choisir ou de refuser d'être médicamenté. C'est un manquement grave envers la dignité humaine et la démocratie, car cette dernière est censé protéger tous les êtres humains contre toute mesure totalitaire qui viole son intégrité physique ou le droit de prendre soin de son corps, en accord avec sa volonté ?
13. Savez-vous que les produits chimiques de fluoration sont illégaux s'ils sont injectés dans l'eau potable. La promotion d'un produit illégal est également un acte illégal. De plus, la promotion d'un produit chimique non prouvé sécuritaire est un acte irresponsable et moralement répréhensible. Aucun essai randomisé, ni aucun essai humain contrôlé, n'a été effectué avec ces produits chimiques de fluoration pour en étudier les effets sur la santé ?
14. En sachant qu'un rapport financier de la ville de Laval démontre des frais d'opération de \$ par an, à combien va s'élever la facture des opérations de fluoration non couverte par le gouvernement et payable par tous les payeurs de taxes des 16 districts de Trois-rivières ?
15. Avez-vous pris connaissance des nombreuses lettres d'opinion et articles qui ont été publiées dans Le Nouvelliste depuis 3 ans ?
16. Comme il est toujours temps de reconsidérer la résolution C-2012-203, pouvez-vous proposer une nouvelle résolution en demandant un moratoire sur la fluoration de l'eau à Trois-Rivières, en attendant que le futur gouvernement décide d'abolir la loi encourageant les villes et municipalités à la fluoration ?

Préparé par la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine

Trois-Rivières, avril 2014.